



## Affaire Merah : on veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes

Par [Gilles Munier](#)

Mondialisation.ca, 02 avril 2012

[france-irak-actualite.com](http://france-irak-actualite.com) 2 avril 2012

Région : [L'Europe](#)

Thème: [11-Septembre et terrorisme](#)

Chaque jour qui passe apporte son lot d'informations qui laisse penser que les versions données par Claude Guéant, Bernard Squarcini et Amaury de Hauteclocque – patron du RAID, petit-neveu du Maréchal Leclerc – du parcours et de la mort de Mohamed Merah, sont un montage – pour le moins malhabile – destiné à tenir en haleine les médias et l'opinion publique en période électorale... et à brouiller les pistes. A nous faire prendre des vessies pour des lanternes...

Que ce soient ses voyages (notamment en Israël), son entraînement en Afghanistan, son passeport (français, puis algérien), l'origine de ses moyens financiers, ses armes, sa mort... tout est à remettre en question, y compris maintenant les meurtres dont il est accusé.

En effet, Maître Zahia Mokhtari, avocate du père de Mohamed Merah, doit donner à la justice française deux vidéos identiques d'une vingtaine de minutes où le « djihadiste » dit, notamment, à son interlocuteur des services de sécurité: « Pourquoi me tuer ? Je suis innocent ! ». Les armes découvertes dans son appartement sont « des preuves fabriquées de toute pièce » dit-elle.

Le journaliste algérien Ramdane Belamri – du quotidien El Khabar – va plus loin. Il se demande même si Merah est l'auteur du meurtre des enfants juifs et du rabbin de Toulouse : « En plus des ambiguïtés sur le lien entre Mohamed Merah et les renseignements intérieurs » écrit-il, « il y a des informations cruciales sur la famille Merah qui pourraient aider à comprendre l'affaire et les meurtres de trois militaires français, trois enfants et un rabbin, qui lui ont été attribués. Ces informations qu'a obtenu El Khabar indiquent par exemple qu'un des frères de Mohamed était légalement marié à une femme de confession juive, et qu'une de ses sœurs vivait avec un ami de religion juive et qu'ils n'étaient pas encore mariés. Les observateurs doutent donc que Mohamed Merah ait réellement tué les enfants et le rabbin pour venger les enfants palestiniens, parce que s' « il était l'auteur il aurait d'abord tué l'épouse de son frère ou l'ami de son frère, l'ami de sa sœur était probablement la plus proche personne à tuer, premièrement pour défendre l'honneur de la famille et deuxièmement parce que l'islam interdit à la femme musulmane d'épouser un non musulman » (1).

Selon un témoin du mitraillage des parachutistes à Montauban, le meurtrier était « assez corpulent » et avait « un tatouage ou une cicatrice au niveau de la joue gauche » (2). Ce signalement ne correspond en rien à celui de Mohamed Merah. S'agit-il de l'inconnu qui a expédié à Al-Jazeera les vidéos des tueries de Montauban et de Toulouse ?

(1) Un français d'origine maghrébine avait recruté Mohamed Merah dans les renseignements, par Ramdane Belamri (El Khabar - 1/4/12)

<http://fr.elkhabar.com/?Un-francais-d-origine-maghrebine>

(2) Montauban. Militaires exécutés. Témoin, elle a « vu le visage du tueur » (La Dépêche -18/3/12)

<http://www.ladepeche.fr/article/2012/03/18/1309048-montauban-militaires-executes-a-montauban-temoin-elle-a-vu-le-visage-du-tueur.html>

La source originale de cet article est [france-irak-actualite.com](http://france-irak-actualite.com)

Copyright © [Gilles Munier, france-irak-actualite.com](http://france-irak-actualite.com), 2012

---

Articles Par : **[Gilles Munier](#)**

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)